



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 42

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 10 mars 2021

OBJET :

DE-21-03-1-07) APPROBATION DU PROGRAMME DE RENOVATION DU CENTRE GEORGES POMPIDOU, PROCEDURE DE CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE

L'an deux mille vingt-et-un, le mercredi dix mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 25 février 2021 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, M. CAMELOT, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE, Mme GAUVAIN, Mme ALBERT, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme VALERO, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. GIRARD, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, Mme MEZA-CAMPUZANO, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN.

Absents excusés : M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL).

Absents : .

Secrétaire de séance : Mme ALBERT

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20210310-lmc1H8112H1-DE
Date de réception en Préfecture : 15/03/2021
Date de Publication : 15/03/2021

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2172-1 et R. 2172-2 ;

Considérant la nécessité de procéder à la rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou ;

Considérant le programme établi pour cette rénovation ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Grands projets, Développement durable, Inclusion du 04 mars 2021, ;

D É L I B E R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve le programme de rénovation du centre culturel et sportif Georges Pompidou situé 142 rue de Fontenay.

ARTICLE II : Approuve l'enveloppe prévisionnelle de travaux de 15 M € HT.

ARTICLE III : Décide d'engager une procédure de concours de maîtrise d'œuvre limitée à 5 candidats pour la désignation de l'équipe de maîtrise d'œuvre qui sera chargée d'une mission de base pour cet équipement en application du Code de la commande publique.

ARTICLE IV : Autorise l'inscription au budget des crédits correspondants au paiement de la prime de 50 000 € TTC à chacun des trois candidats qui remettront des prestations conformes aux exigences du règlement de concours.

ARTICLE V : Autorise Madame le Maire à signer les différents documents à venir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé